

# L'Écho Blacarvillais

Bulletin Municipal n° 15 de Saint-Mards-de-Blacarville - Été 2024

## Édito

Au-delà des divers travaux voirie, défense incendie, sécurité..., la commune s'efforce de penser au bien-être de toutes les générations, les aînés, les plus jeunes mais aussi les adolescents.

Un peu d'histoire avec « la confrérie de la charité »

N'oublions pas le « vivre ensemble » avec le respect de quelques règles.

Merci encore aux Amis du Patrimoine et au Comité des fêtes pour leurs nombreuses animations.

Je vous souhaite un bel été à tous.

*Le Maire Didier SWERTVAEGER*

## A l'attention des Jeunes de Saint-Mards

La population s'est accrue ces dernières années avec l'arrivée de nouvelles familles.

Même si notre commune est très proche de Pont-Audemer et de ses infrastructures culturelles et sportives, il est néanmoins important de s'interroger sur les besoins et les envies de nos enfants.

La commune a toujours été consciente de l'importance des enfants sur son territoire et a toujours œuvré pour le maintien et le développement de la scolarité des enfants. Même si notre commune dispose de moyens financiers limités, cela n'empêche pas de s'intéresser au bien-être des enfants.

Afin d'appréhender les éventuelles attentes des jeunes, il vous est proposé de vous faire connaître en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [saint-mards-de-bllacarville@orange.fr](mailto:saint-mards-de-bllacarville@orange.fr)

Il pourra alors être organisé une réunion et/ou une enquête avec tous les jeunes désireux de participer à ce projet. Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cet appel.

## Kermesse de l'École

La traditionnelle kermesse de l'école Maxime Marchand s'est déroulée cette année le samedi 25 mai 2024.

Grâce à la mobilisation des enseignants de l'école et de nombreux parents d'élèves pour organiser et tenir les stands, les enfants de l'école (on a même vu passer quelques anciens aujourd'hui collégiens) ont pu profiter d'un bel après-midi ensoleillé pour se maquiller, jouer au chamboule-tout, sauter dans la structure gonflable ou s'exercer au tir laser.

Comme chaque année, des élus municipaux et le maire ont remis à chaque enfant un prix de fin d'année, des livres et des jeux adaptés à l'âge de chacun. Les CM2 qui, ancienneté oblige, ont reçu leurs prix en derniers, ont donc, plus que les autres, dû affronter un début de pluie mal tombé, mais sont repartis avec de quoi prendre du bon pied leur future entrée en sixième : un dictionnaire encyclopédique de collégien, et un dictionnaire français-anglais.

Cette année, les enseignants et les parents organisateurs ont offert la possibilité aux parents et aux enfants de prolonger la soirée par un repas sous des barnum dans la cour de l'école, et ce sont environ 90 personnes qui ont pu poursuivre la fête jusqu'au soir. Les bénéfices de la journée serviront à financer des activités pédagogiques pour les petits élèves de l'an prochain.

Merci à Madame Guillemard, la directrice de l'école, à ses collègues enseignants, et à tous les parents qui se sont impliqués pour faire de cet événement un moment festif et convivial.

Accueil en Mairie : Lundi : 15h00 à 18h00 - Mercredi : 11h00 à 14h00 - Jeudi : 15h00 à 18h00

☎ : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 18h00 sauf mercredi et vendredi après midi

02.32.41.19.92 - [saint-mards-de-bllacarville@wanadoo.fr](mailto:saint-mards-de-bllacarville@wanadoo.fr)

## La trame verte et bleue

La « trame verte et bleue » est le nom donné au maillage du territoire par un réseau composé de milieux humides (rivières, marais, mares) et végétalisés (forêts, prairies, haies) suffisamment « sauvages » pour les différentes espèces végétales et animales qui peuplent notre environnement leur permettant de circuler facilement, malgré les espaces fortement artificialisés (routes, constructions, parkings, etc.).

Elle fait l'objet de politiques publiques d'évaluation et de restauration depuis plusieurs années, afin de restaurer des conditions favorables à la préservation de la bio-diversité. Dans ce cadre, **deux études ont été menées sur la commune fin mai par la CCPAVR**, d'une part pour **évaluer la population d'amphibiens** présents dans la mare de Germare (retenue pour cette analyse après les importants travaux de rénovation dont elle a été l'objet), d'autre part sur **le paysage sonore de la commune**. Ces relevés seront renouvelés dans environ un an, afin d'observer l'évolution de la biodiversité de notre territoire.

**Dans le même esprit, quarante enfants de l'école Maxime Marchand ont planté dans le courant du mois de mars une nouvelle haie le long du chemin Perrey**, composées d'essences locales variées sur un talus reconstitué par le service environnement de la CCPAVR. En plus de constituer un futur refuge pour nombre d'espèces animales et végétales, cet aménagement a permis de faciliter l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies, parant ainsi les risques d'inondation du chemin.

## Travaux

### Route de Quillebeuf

L'enfouissement des fourreaux des lignes électriques, téléphoniques et fibres allant du carrefour de la Vierge jusqu'au carrefour du chemin Perrey a été fait sur le premier trimestre 2024. Les maisons ont été raccordées au réseau électrique. Pour le téléphone et la fibre nous attendons l'intervention d'Orange et d'Eure Normandie THD. Le département refera le revêtement ce tronçon de la D810 dans les prochaines semaines.

### Rue de La Bréhallerie

Le troisième tronçon reliant les 2 premiers sera fait sur 2024.

Comme nous l'avions signalé dans le précédent bulletin municipal, le perçage de la chaussée sera interdit pour le passage des branchements. Les propriétaires de terrains non construits ont été prévenus.

### Autres travaux de voiries demandés sur 2024

Revêtement de la rue de l'Eglise ;

Revêtement du début de la rue du Bois Colin ;

Pose d'une « chaussette » (drainage) rue de l'Eglise face à l'entrée du parking de la mairie ;

Pose d'une « chaussette » rue du Bois Colin dans le carrefour avec le chemin de la Haulerie ;

Pose d'une « chaussette » rue de la Sablonnière ;

Pose d'un regard rue la Mare.

### Fibre

Rappel du site à consulter pour toutes vos demandes : <https://eure-normandie-thd.fr/>

## Urbanisme

Il est rappelé que :

La construction de bâtiments d'une superficie **inférieure à 5 m<sup>2</sup>** ne fait l'objet d'aucune autorisation administrative préalable, ces constructions ne sont soumises ni à la taxe d'aménagement, ni à la taxe foncière.

La construction de bâtiments d'une superficie comprise **entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>** sont soumises à une déclaration préalable transmise à la Mairie et étudiée par le service urbanisme de la Communauté de communes de Pont Audemer, ces constructions sont soumises à la taxe d'aménagement et à la taxe foncière

Par délibération du Conseil municipal, les abris de jardin <20 m<sup>2</sup> non accolés à l'habitation principale sont exonérés de taxe d'aménagement

Concernant la construction de bâtiments d'une superficie **supérieure à 20 m<sup>2</sup>**, ils font l'objet d'une demande de permis de construire auprès de la Mairie et sont soumises aux mêmes taxes que ci-dessus.

### **A la fin des travaux :**

1/ Toute construction ayant fait l'objet d'une autorisation administrative doit faire l'objet **en mairie** d'une **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux** dans un délai de 30 jours (**DAACT**).

2/ Toute construction doit également à son achèvement faire l'objet d'une **déclaration auprès des services fiscaux** dans un délai de 90 jours via le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) (rubrique bien immobilier) ou en complétant le **formulaire 6650-H1**.

Cette déclaration vous permet de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière pendant 2 ans (sauf taxe enlèvement ordures ménagères).

Vous pouvez consulter le PLUI de notre commune sur le site internet de la ville de Pont-Audemer.

## Comité « Saint Mards en Fête »

Le début 2024 fût déjà riche pour le Comité des fêtes. En février a eu lieu le premier goûter avec nos aînés. Une quinzaine de participants a pu déguster nos crêpes maison accompagnées d'une bolée de cidre. Puis, la soirée Irlandaise du mois de mars qui a réuni 110 convives, encore un succès pour cette soirée placée sous le signe de la bonne humeur.

Le comité a organisé avec succès la St Médard qui a eu lieu le week-end du 8 et 9 juin. Le samedi, un marché artisanal s'est déroulé ainsi que, la fête foraine et la soirée cochon grillé, le dimanche, la foire à tout, la fête foraine et une exposition de voitures anciennes.

Les festivités à venir sont : un après-midi jeux en bois le dimanche 15 septembre, la fête de la bière, le samedi 12 octobre et l'évènement de Noël le dimanche 7 décembre.



St Mards en fête vous remercie d'être de plus en plus nombreux à nos différents évènements. Cela nous motive à poursuivre notre action.

Pour ceux qui souhaiteraient rejoindre notre équipe, voici le mail : [saintmardsenfete@gmail.com](mailto:saintmardsenfete@gmail.com)

**Plus nombreux nous serons, meilleurs seront les évènements organisés pour notre village.**

## Les Amis du Patrimoine Blacarvillais

L'Association des Amis du Patrimoine Blacarvillais a organisé son premier loto le 10 mai 2024, 120 personnes étaient présentes pour soutenir notre bilan et nos actions.

Les 18 et 19 mai, c'était Pierres en Lumières avec l'illumination de l'église, un troc plantes, et la restauration sur place. Les prochaines manifestations :

- Le 25 août 2ème édition des belles d'antan
- Le 15 décembre traditionnel marché de Noël

En 2024 l'association a pour projet la restauration de la statue de Saint Michel et du calvaire de la croix des Magnans avec le concours de la commune. Tous les bénéfices lors de nos manifestations, les dons, les calendriers sont utilisés exclusivement à la restauration du patrimoine Blacarvillais.

## Repas des Aînés



Comme chaque année, la commune a invité les 200 Blacarvillais âgés de plus de 65 ans le dimanche 21 avril à partager ensemble ce repas en toute convivialité. 80 personnes étaient ainsi réunies pour déguster la délicieuse blanquette de veau préparée par Josette, habituellement en charge du restaurant scolaire, assistée de Caroline.

Afin d'honorer les doyens présents Madame Lebé et Monsieur Prieur ont reçu des mains du Maire un panier garni.

## Nuisance sonore

Afin de préserver la tranquillité de tous et dans un esprit de respect du voisinage, merci de bien vouloir respecter **les horaires concernant l'utilisation des engins et outils d'entretien des jardins** (tondeuse, tracteur, tronçonneuse, débroussailluse, rotofil, motoculteur...) qui peuvent être bruyants.



Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant.

### Du Lundi au Vendredi

De 8h30 A 12h00 et 14h00 à 19h30

### Le Samedi :

De 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

### Dimanche et Jours fériés

De 10h00 A 12h00

## Brulage des déchets verts

L'arrêté Préfectoral du 16 novembre 2020 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année sur tout notre département.

**La valorisation par compostage ou broyage ou le dépôt en déchetteries autorisées des déchets végétaux doit être privilégiée.**



## La Confrérie de charité



C'est une histoire Normande très ancienne remontant au Moyen-Age.

Lors des épidémies de peste, les « devos » portaient assistance aux familles en enterrant les victimes de l'épidémie. Aujourd'hui les confréries de charité sont les héritières de ces associations caritatives et interviennent auprès des pompes funèbres dans un cadre religieux. Le département de l'Eure compte 120 confréries. Chaque confrérie attachée à une ancienne paroisse, aujourd'hui village, et placée sous le patronage d'un Saint se distingue par sa bannière particulière.

Elles apportent une aide morale et matérielle auprès des familles en deuil lors des inhumations, elles assistent l'organiste et le célébrant lors des messes dominicales, et veillent au rangement et à l'entretien de la sacristie après chaque office.

La confrérie de Saint Mards a été créée en 1992 à l'initiative de quelques blacarvillais. Aujourd'hui la confrérie de Saint Mards compte 7 membres : Jacques Boulanger, Claude Coutey, Alain Versavel, Francis Versavel, Alain Quesney, Michel Vallée, Pascal Langlois). L'organisation de la vie de la confrérie est assurée actuellement par Monsieur Boulanger en qualité de Maître de la confrérie. Les charitons sont bénévoles. Le bon fonctionnement de la confrérie est assuré grâce à la subvention communale, aux dons et aux quêtes spécifiques faites lors des inhumations.

Lors de la rénovation de l'église, la confrérie a réalisé la peinture des murs et des boiseries, la rénovation des bancs et a acheté 2 armoires afin d'entreposer les vêtements de culte parfois très anciens. La réparation des chaperons qui est un projet assez couteux, est programmée sur plusieurs années.

Si vous souhaitez rejoindre la confrérie des charitons de Saint Mards afin de perpétuer cette tradition millénaire, n'hésitez pas à contacter ses membres qui seront heureux de vous accueillir.

## Carte des points de défense incendie

- ▲ Citerne Incendie
- Bouche Incendie

